



# Herbicide Extinguish XL

avec ARYLEX™ ACTIVE

GRUPE	2	4	HERBICIDES
-------	---	---	------------

Herbicide Extinguish XL est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, la renouée persicaire, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, le canola spontané, le lin spontané et la renouée liseron et pour le contrôle des pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : halauxifène, présente sous forme d'ester méthylique	6 g ea/L
florasulam	6 g/L
2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle	300 g ea/L
Concentré émulsifiable	

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX**  
**SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

NO. D'HOMOLOGATION 35112 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L à vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, AB  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **MISE EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

### **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE**

Danger - Corrosif pour les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau.

NE PAS mettre en contact avec les yeux

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

**Après la pulvérisation ou à la fin de la journée :** Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

## **MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- Ce produit a des effets nocifs chez les autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone de traitement. Si vous appliquez ce produit à l'aide d'un pulvérisateur portatif, ne pulvérisez pas directement et ne pulvérisez pas sur les plantes ornementales ou les jardins.
- Ne pas pulvériser les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et bien aéré. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale

### **Contenants Réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territoriale. S'adresser également à l'organisme de réglementation provincial/territoriale en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **INFORMATION GÉNÉRALE**

Le Herbicide Extinguish XL est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, le renouée persicaire, le chénopode blanc l'amarante à racine rouge, et la renouée liseron et pour le contrôle des pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide Herbicide Extinguish XL est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, par application terrestre. Il est non corrosif, inflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Herbicide Extinguish XL tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Herbicide Extinguish XL en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

## **MODE D'ACTION**

L'herbicide Extinguish XL est un mélange de deux herbicides systémiques de type auxine (Groupe 4) et un herbicide de type inhibiteur de l'enzyme ALS (Groupe 2). Ce produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante et/ou en inhibant la production de l'enzyme qui est essentielle à la production de certains amino-acides vitales pour la croissance de la plante.

## **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer l'herbicide Extinguish XL directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

### **Sites non ciblés**

Ne pas appliquer si des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

### **Rotation de culture**

Les champs ayant été traités au Herbicide Extinguish XL peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en luzerne, en blé de printemps, en orge de printemps, en canola, en féveroles à petits grains, en lin, en canola Juncea, en pois de plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde orientale, brune ou jaune, en soya, de l'avoine, en tournesol ou en haricot sec (espèces *Phaseolus vulgaris*, y compris pinto, rognon et les types blancs). On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de Herbicide Extinguish XL.

### **Mélanges en réservoir**

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec *Corteva Agriscience Canada Company* au 1-800-667-3852 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette

### **Précautions touchant l'équipement de pulvérisation**

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

#### **Pour éviter la dérive:**

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

### **Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
  - Remplir le réservoir d'eau propre.
  - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, <sup>tout</sup> en remplissant le réservoir d'eau propre.
  - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
  - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
  - Enlever les buses et tout filtre principal et la buse les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniacque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

### **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

## **MÉTHODES D'APPLICATION**

### **Application terrestre**

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer le Herbicide Extinguish XL comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

### **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**

### **Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole**

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

## **HERBICIDE EXTINGUISH XL UTILISÉ SEUL**

### **Cultures homologuées**

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps

### **Directives d'application pour pulvérisateur agricole**

Appliquer l'herbicide Extinguish XL au taux recommandé par hectare dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Ajouter du surfactant non ionique à raison de 0,25 % v/v pour supprimer des mauvaises herbes soumises à un stress environnemental sévère, ou lors de l'application sur des mauvaises herbes à des stades de croissance plus avancés, ou pour de fortes infestations de mauvaises herbes. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Extinguish XL utilisé seul ». Appliquer sur l'orge et le blé en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

### **Périodes d'application**

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 8 feuilles, à moins d'indication contraire. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

N'appliquez pas plus d'une application par an.

L'herbicide Extinguish XL résiste à la pluie 1 heure après l'application.

**Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Extinguish XL utilisé seul à raison de 0,833 L/ha (stade de 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)**

#### Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)  
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5  
feuilles, 2 talles)  
renouée liseron  
canola spontané\*\*  
stellaire moyenne\*  
gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)\*  
saponnaire des vaches  
pissenlit (semis et rosettes hivernantes  
jusqu'à 30 cm de diamètre)  
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)  
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de  
hauteur) \*\*\*  
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles &  
8 cm de hauteur)

chénopode blanc\*  
moutarde des champs  
crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de  
hauteur)  
petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)\*\*\*  
amarante à racine rouge  
mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)  
bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de  
hauteur)  
renouée (renouée scabre, renouée persicaire)  
laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)  
tabouret des champs  
érodium ciculaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)  
abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

#### Mauvaises herbes réprimées:

ortie royale (stade de 1-8 feuilles)  
kochia à balais\*\*\*  
silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm  
de hauteur)  
matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton)

laiteron des champs, vivace (jusqu'au stade 6 feuilles)  
chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de  
hauteur)  
lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes  
jusqu'au stade du bouton)

\*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

\*\*Y compris tous les biotypes résistants aux herbicides

\*\*\*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

#### **Instructions pour le mélange avec l'herbicide Extinguish XL utilisé seul**

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Herbicide Extinguish XL.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare.
5. Ajouter un des adjuvants recommandés ci-dessus dans la section Directives d'application pour pulvérisateur agricole en tant que dernier ingrédient.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

#### **Intervalles pré-récolte/pacage**

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas récolter ni fourrage ni couper de foin dans les 30 jours suivant l'application.

#### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR- HERBICIDE EXTINGUISH XL + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES**

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Extinguish XL aux graminées suivantes. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Extinguish XL. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

## Mélanges en réservoir de l'herbicide Extinguish XL pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées ou réprimées**
<b>Simplicity GoDRI*</b>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	échinochloa pied-de-coq, brome des toits**, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte**, brome du Japon, lychnide blanche**, folle avoine, sétaire glauque
<b>Simplicity*</b>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha		échinochloa pied-de-coq, brome des toits**, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte**, brome du Japon, folle avoine, sétaire glauque,
<b>Tandem A + Tandem B</b>	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m <sup>2</sup> ), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	échinochloa pied-de-coq, brome des toits**, sétaire verte**, brome du Japon, folle avoine, sétaire glauque plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
<b>Herbicide Axial</b>	blé de printemps, orge de printemps	1 200 mL/ha	Aucun requis	échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, panic millet, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, folle avoine, sétaire glauque,
<b>Everest 3.0 AG</b>	blé de printemps, blé dur	72 à 95 mL/ha	Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v	sétaire verte, avoine cultivée spontanée, folle avoine
<b>Herbicide Varro</b>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha	Aucun requis	échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, brome du Japon, ivraie de Perse**, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, folle avoine, sétaire glauque**
<b>Herbicide Traxos</b>	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	1.2 L/ha	Aucun requis	échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, ivraie de Perse, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, avoine spontanée, folle avoine, sétaire glauque

\*Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU HERBICIDE EXTINGUISH XL + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

#### INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DU HERBICIDE EXTINGUISH XL + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

- Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.  
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.

2. Lorsque le réservoir est plein d'eau au trois-quarts, ajouter l'herbicide Extinguish XL et agiter durant 2 à 3 minutes.
3. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2 à 3 minutes.
4. Ajouter l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
5. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
6. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
7. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**

### ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation n'est pas requise pour:

- Les utilisations avec équipement d'application portatif autorisées sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des:				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens/marins des profondeurs de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps	1	1	1	1	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons sans pulvérisation associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

On peut modifier les zones tampons sans pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le Calculateur de zones tampons sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Extinguish XL contient un appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du Groupe 2 et/ou à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi

exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Herbicide Extinguish XL ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies

290224

Code de l'étiquette: CN-35112-001-F